



LIGNEYRAC

BULLETIN MUNICIPAL N°10

DANS CE BULLETIN:

Mot du Maire	2
Équipe municipale	3
Compte administratif 2023	4 à 5
Fiche financière	6
Budget primitif 2024	7
Fiscalité	8
Urbanisme	9
Informations communales	10
Vie de la commune	11 à 13
Aménagements, équipements et travaux	14 à 17
Forêt jardin	18 à 19
Informations communautaires	20 à 23
Vie des associations	24 à 26
État civil	27
Informations pratiques	28





Mot du Maire

L'année 2025 commence et va voir se poursuivre l'action de la municipalité.

Vous allez retrouver dans ce nouveau bulletin municipal une rétrospective des actions et des évènements qui se sont déroulés au cours de l'année écoulée ainsi que de nombreuses informations utiles.

2024 a été une année bien remplie pour votre équipe municipale !

Deux dossiers importants ont particulièrement occupé les élus :

- Le dossier du sinistre du parking pour lequel aucun des engagements pris lors des multiples réunions organisées, n'a été respecté. Aussi, les élus s'orientent vers une action en justice en début d'année 2025.

- Le dossier de la modification du SPR : au côté de la Communauté de Communes, nous avons poursuivi avec détermination le projet de modification de ce document d'urbanisme. Une commission locale SPR a pu être enfin réunie en juillet 2024 et un projet de cahier des charges a été transmis pour avis aux services de l'Etat en août 2024. Leur retour est attendu pour pouvoir lancer une consultation en 2025. Cette modification est aujourd'hui indispensable afin d'être en cohérence avec le PLUI en cours d'élaboration et avec la loi d'accélération des énergies renouvelables.

En 2024, deux études importantes ont été lancées sur la commune ; celle pour l'assainissement du bourg et la gestion des eaux pluviales (qui est terminée) et celle pour les travaux de rénovation de notre église, dont le résultat est attendu dans le 1er semestre 2025. Ces études sont essentielles pour diagnostiquer, prévoir les travaux à réaliser et étaler les programmes d'investissement.

De nombreux travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés par les conseillers municipaux et l'agent technique communal : réparation de fissures sur voirie, isolation de la mairie, réparation de caniveaux, travaux de peinture, installation place de stationnement, etc..

L'investissement au quotidien des élus et des employés communaux permet de poursuivre la réalisation de nombreux projets et actions tout en limitant les dépenses et de faire face, ainsi, à la baisse des dotations et au désengagement de l'Etat.

Je les remercie vivement pour leur motivation et leur engagement au service de tous.

Je souhaite également remercier les associations et leurs bénévoles qui s'investissent pour proposer, tout au long de l'année, des animations qui nous permettent de partager des moments de convivialité.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et les employés communaux, nous vous souhaitons une bonne année 2025 ; qu'elle vous apporte bonheur et santé.

Nathalie Duranton

Équipe municipale



Nathalie DURANTON — Maire

Responsabilités : Représentant de l'Etat, responsable de la gestion et de l'administration de la commune.

Participation à toutes les commissions communales.

Conseillère communautaire, membre du bureau communautaire et de la CLECT.



Bernard SIMBELIE — Premier Adjoint

Responsabilités : délégué à l'administration générale, aux finances communales, à l'économie, à l'urbanisme et aux affaires sociales et culturelles. Délégué au SEBB et au SIRTOM.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement, Communication.

Conseiller communautaire suppléant. Membre de la commission PLUI, membre suppléant de la CLECT et du Conseil d'Administration de Boulou les Roses.



Laurent JUBERTIE — Deuxième Adjoint

Responsabilités : délégué au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal. Délégué suppléant au Syndicat Bellovic.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement.



Hubert LAMOTHE — Troisième Adjoint

Responsabilités : Délégué au suivi des missions de l'agent technique et au suivi des travaux et des chantiers sur les infrastructures et l'environnement communal. Délégué à la FDEE19 et au PETR. Correspondant Incendie-Secours(Préfecture/SDIS).

Commissions : Economie et finances, Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Vie sociale et solidarité. Membre de la commission communautaire Voirie.



Laurent GAY - Conseiller municipal

Délégué FDEE19

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Urbanisme, Manifestations, Vie associative.



Isabelle SOL - Conseillère municipale

Déléguée à la Sécurité, à la défense et au syndicat Bellovic.

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Communication, Vie sociale et solidarité.



Céline CERTES - Conseillère municipale

Déléguée SIRTOM

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.



Michaël LEA - Conseiller municipal

Délégué aux bâtiments et terrains communaux, en charge des locations des locaux.

Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Manifestations et vie associative, Vie sociale et solidarité.



Sébastien MONTEIL - Conseiller municipal

Délégué FDEE19

Commissions : Urbanisme, Manifestations et vie associative



Pierre SINDOU - Conseiller municipal

Délégué à l'organisation des manifestations et au suivi de la vie associative, régisseur suppléant.

Commissions : Travaux, infrastructures, environnement, Manifestations et vie associative, Communication.



Elodie BOULANGER - Conseillère municipale

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.

NOTES DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Commune de LIGNEYRAC
Compte Administratif 2023 Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de Fonctionnement	
dont Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien, assurance, servives ext., matériel)	169 604,60
dont Frais de personnels	61 434,71
dont Indemnités/formation élus	71 248,15
dont Autres contributions [frais de scolarité, subventions associations...]	20 430,72
dont Intérêts emprunt	10 835,43
Dépenses d'ordre	5 655,59
Amortissements de biens	53 678,39
Total Dépenses Fonctionnement de 2023	223 282,99
Report Résultat 2022	0,00
Total Dépenses de Fonctionnement de 2023 + Report Résultat 2022 [1]	223 282,99

Répartition Dépenses FONCTIONNEMENT 2023



donc Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien, assurance, servives ext., matériel)	
donc Frais de personnels	61 434,71
donc Indemnités/formation élus	71 248,15
donc Autres contributions [frais de scolarité, subventions associations...]	20 430,72
donc Intérêts emprunt	10 835,43
Dons	5 655,59
Amortissements de biens	53 678,39
Total Dépenses Fonctionnement de 2023	223 282,99
Report Résultat 2022	0,00
Total Dépenses de Fonctionnement de 2023 + Report Résultat 2022 [1]	223 282,99

Répartition Recettes FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de Fonctionnement	210 264,23
dont Impôts Locaux (taxe foncière + Taxe habitation res. secondaire)	69 085,00
dont Attribution de Compensation ComCom Midi Corrézien	39 531,61
dont Dotations Etat (y compris compensations fiscales)	52 189,81
dont Autres taxes et participations (droit de mutation, participation Département + autre commune)	18 774,88
dont Revenus des immeubles (loyers logements communaux + salé polyvalente)	21 718,94
dont Autres recettes (concession cimetiére, occupation domaine public, remboursement de frais)	4 665,07
dont Produits exceptionnels divers (remboursement EDF, retenue garantie...)	4 298,92
Recettes d'ordre	11 802,91
Amortissements de subventions	11 802,91
Total Recettes Fonctionnement de 2023	222 067,14
Report Résultat 2022	99 900,68
Total Recettes Fonctionnement de 2023 + Report Résultat 2022 [2]	321 967,82
Résultat cumulé 2023 à affecter en 2024 [2 - 1]	98 684,83

Commune de LIGNEYRAC
Compte Administratif 2023 Section d'Investissement

Répartition Dépenses INVESTISSEMENT 2023



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Équipement	126 422,82
dont Frais d'études	7 037,90
dont Travaux de voirie	70 629,60
dont Matériel et outillage (épaveuse)	30 000,00
dont Autres travaux/matériels/installations (cloches, gouttières église, toiture ancienne école)	18 755,32
Dépenses Financières	26 464,61
Annuité Capital Emprunt	26 464,61
Amortissements de Subventions	11 802,91
Total Dépenses Investissement de 2023	164 690,34
Report Résultat 2022	0,00
Total Dépenses Investissement de 2023 + Report Résultat 2022 (1)	164 690,34
Restes à réaliser sur Dépenses d'Équipement à reporter en 2024 (2)	69 662,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

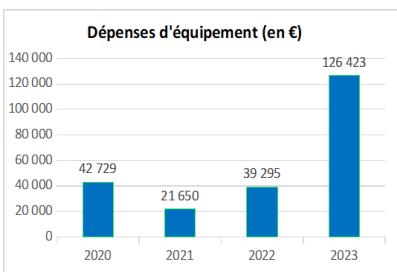
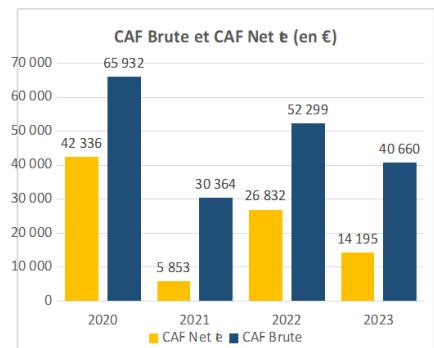
Recettes d'Équipement	90 603,80
dont Subventions Etat (DETR)	31 100,30
dont Subventions Département	49 464,00
dont Participation Noailhac Epaveuse	10 039,50
Recettes financières	17 929,89
dont FCTVA	3 551,53
dont Couverture Besoins Financement Investissement (affectatiun résultats 2022)	13 881,72
Recettes d'ordre	53 678,39
dont Amortissements de biens	53 678,39
dont opération patrimoniale	0,00
Total Recettes Investissement de 2023 + Report Résultat 2022 (3)	162 212,08
Report Résultat 2022	102 959,84
Total Recettes Investissement de 2023 + Report Résultat 2022 (3)	265 171,92
Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2024 (4)	26 169,00
Résultat cumulé 2023 + RAR à reporter en 2024 (3 + 4 - 1 - 2)	56 988,48
Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2024 (4)	0,00

FICHE ANALYSE FINANCIERE 2020-2023

(établie par le Conseiller aux Décideurs Locaux rattaché à la Trésorerie de Beaulieu sur Dordogne)

CAF (Capacité d'Auto Financement) : souvent appelée 'épargne' par les collectivités, elle correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement et qui permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement.

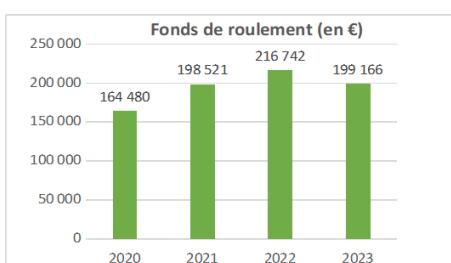
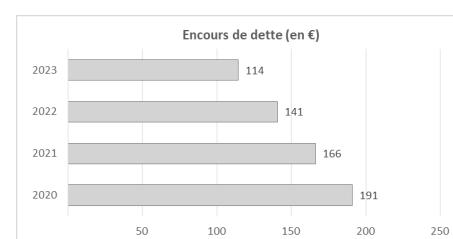
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement



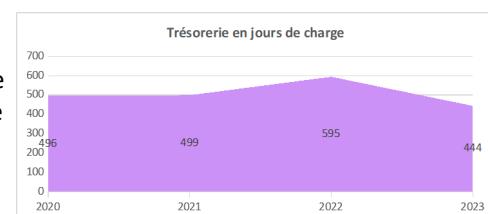
Dépenses d'équipements de 2020 à 2023 : après d'importants investissements en 2019 pour l'aménagement du parking et de l'accès à la salle Patrick Cheyroux et aux logements, les dépenses d'équipements ont diminué de 2020 à 2022. Le programme de voirie et l'achat de l'épareuse en 2023 ont représenté ensuite une forte hausse des dépenses d'équipements.

Encours de la dette : représente les emprunts restant dus. L'emprunt de 300 000 € contracté en 2012 prendra fin en avril 2027 et celui de 40 000 € contracté en 2016 pour la rénovation d'un logement communal prendra fin en décembre 2026.

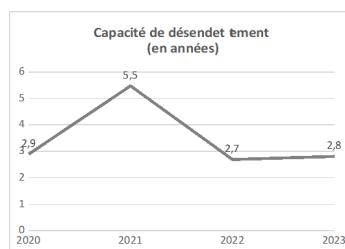
L'encours de la dette (contenu) représentait 371 € par habitant fin 2023 pour Ligneyrac contre 511 € pour la moyenne départementale.



Fonds de roulement : réserve disponible de la commune. Elle constitue une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.



Trésorerie en jours de charges : elle est stable sur ces années ; la commune dispose de plus d'une année d'avance pour le paiement de ses dépenses de fonctionnement (le niveau recommandé est de 60 à 90 jours).



Capacité de désendettement : Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années de CAF brute nécessaire pour apurer l'encours de la dette. Une durée théorique comprise entre 3 et 5 ans est considérée comme un endettement maîtrisé.

<u>Commune de LIGNEYRAC</u>	
<u>Budget Primitif 2024 Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses réelles de Fonctionnement	227 990,00
dont charges de personnels et frais assimilés	85 300,00
dont intérêts d'emprunt	4 615,00
Dépenses d'ordre	75 940,74
dont Amortissements	42 866,98
dont Virement à la Section d'Investissement	33 073,76
Besoins Financement Investissement	0,00
Total Dépenses Fonctionnement	303 930,74
 Recettes réelles de Fonctionnement	190 337,00
dont Impôts Locaux	71 270,00
dont Attribution de compensation CCMC	39 531,00
dont Dotations Etat	51 515,00
dont Revenus d'Immeubles (loyers logements sociaux)	19 200,00
Recettes d'ordre	14 908,91
Amortissement des subventions d'équipement	14 908,91
Total Recettes Fonctionnement de l'exercice (1)	205 245,91
Résultat 2023 reporté après couverture des Besoins Financement Investissement (2)	98 684,83
Total Recettes Fonctionnement (1+2)	303 930,74

<u>Commune de LIGNEYRAC</u>	
<u>Budget Primitif 2024 Section d'Investissement</u>	
Dépenses d'équipement (Hors emprunt et amortissements subventions) votées au BP	118 234,76
Dépenses Financières	29 225,00
dont Annuité Capital Emprunt	27 507,00
dont Dépôt et Cautionnement	1 718,00
dont Amortissements des Subventions d'Equipement	14 908,91
 Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2023 (1)	69 662,10
Total Dépenses Investissement	232 030,77
 Recettes d'équipement	20 706,45
Recettes d'ordre et autres recettes	84 673,74
dont Amortissements de biens	42 866,98
dont FCTVA	6 000,00
dont Taxe d'aménagement	1 015,00
dont Dépôt et Cautionnement	1 718,00
Virement de la Section de Fonctionnement	33 073,76
Couverture Besoins Financement Investissement par affectation des résultats 2022 (1-3-2)	0,00
Report Solde Exécution Investissement 2023 (2)	100 481,58
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2023 (3)	26 169,00
Total Recettes Investissement	232 030,77

Fiscalité 2024

Exonération de taxe foncière en Zone France Ruralités Revitalisation

Suite à la transformation des Zones de Revitalisation Rurale en zones France Ruralités Revitalisation dans le cadre du plan « France Ruralités » du gouvernement, la commune de Ligneyrac bénéficie du maintien dans ce zonage qui permet, d'une part, une majoration de la dotation de l'État à la commune et, d'autre part, ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales, afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire.

Les dispositions de l'article 1383 K du Code Général des Impôts permettant aux communes concernées d'instaurer l'exonération sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les entreprises, les professions libérales et médicales, susceptibles de s'implanter sur la commune, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de cette exonération le 13 septembre 2024.

Le cas échéant, l'exonération est totale sur la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans et l'abattement est ensuite dégressif de 75 %, 50 % et 25 % pendant 3 ans. Ces dispositions concernent les immeubles rattachés aux entreprises, professions libérales et médicales, créées ou reprises entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029.

Pour bénéficier de l'exonération, le redevable de la TFPB déclare **au Service des Impôts** du lieu de situation des biens les éléments d'identification des immeubles.

Taux d'imposition 2024

Suite à la réforme de la fiscalité voulue par l'État, avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, le taux de la Taxe d'Habitation, qui était figé entre 2020 et 2022 sur son niveau de 2019, s'applique depuis 2023 aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

L'État a procédé, en 2023 et de nouveau en 2024, à l'augmentation des bases d'imposition. D'autre part, le conseil communautaire a également décidé l'augmentation des taux de fiscalité 2024 pour la Communauté de Communes Midi Corrézien.

Ainsi, les impôts ont augmenté pour les Ligneyracois, alors que les taux communaux ont été maintenus depuis 10 ans par le Conseil Municipal, à savoir :

Taxe Foncière Bâti :	30,35 % (soit 21,35 % part départementale et 9 % part communale)
Taxe Foncier Non Bâti :	60,00 %
Taxe d'Habitation :	7,00 %

Rappel - Convention avec la Fondation du Patrimoine en Limousin

La municipalité de Ligneyrac a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, dans l'objectif de valoriser le patrimoine bâti ancien et d'améliorer l'habitat privé.

Par délibération du 16 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement d'opérations de réhabilitation et de mise en valeur d'édifices situés sur le territoire communal, par le versement d'une subvention aux propriétaires concernés. Cette subvention correspond au financement de 2 % du coût TTC des travaux labellisés, dans la limite de 2 000 € maximum par dossier, pour les propriétaires imposables et ceux faiblement ou non imposables. Cette subvention permet également aux bénéficiaires d'obtenir des déductions fiscales.

Une enveloppe annuelle de 5 000 € maximum est consacrée au financement de ces opérations spécifiques dans le budget communal.

Pour tout projet, contactez la **délégation Limousin de la Fondation du Patrimoine** :
 80 avenue Baudin - 87000 LIMOGES / 05 55 08 17 52 / limousin@fondation-patrimoine.org
 Site internet : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/limousin>

Urbanisme

Autorisations d'urbanisme enregistrées en 2024 :

Permis de construire : Aucun dossier n'a été déposé cette année

Déclarations préalables de travaux :

18 dossiers ont été déposés :

- ◆ 12 ont été accordés dont 7 avec des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- ◆ 3 ont été refusés par l'Architecte des Bâtiments de France
- ◆ 2 ont été annulés par les pétitionnaires
- ◆ 1 reste en cours d'instruction.

Certificats d'urbanisme :

10 demandes ont été enregistrées, concernant uniquement des certificats d'urbanisme d'information.

Rappel sur la procédure pour les autorisations d'urbanisme

Considérant la réglementation particulière concernant le Site Patrimonial Remarquable (AVAP) et, éventuellement, le Site Classé de la Butte de Turenne, tout projet de construction ou de travaux sur une construction existante doit obtenir une autorisation et est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze.

☞ La municipalité conseille aux administrés de contacter la mairie pour tout projet d'urbanisme, avant le dépôt de votre dossier. Prenez RV avec la secrétaire de mairie qui vous présentera les particularités du territoire communal et les pièces à joindre à votre dossier, en fonction de votre situation.

☞ Vous pouvez également consulter les cartes graphiques ainsi que les règlements du **PLU** et de l'**AVAP**, sur le site internet communal : <https://www.ligneyrac.fr/> (onglet *Vie pratique / Urbanisme*)

Vous avez la possibilité de déposer en ligne vos demandes d'autorisations et de certificats d'urbanisme :

- permis de construire, de démolir ou d'aménager,
- déclaration préalable de travaux, de division,
- certificat d'urbanisme informatif (CUa) ou opérationnel (CUb)

La transmission en ligne évite les frais postaux et de photocopies et permet un gain de temps. Simple et gratuite, la saisine par voie dématérialisée (SVE) en ligne est désormais accessible, à tout moment, de n'importe où, via :

- le site internet de la commune
- le site de la Communauté de Communes Midi Corrézien :

<https://www.midicorrezien.com/amenagement/demandes-durbanisme-en-ligne>

Le dépôt de dossiers papier est toujours possible, à déposer directement en mairie ou à transmettre par courrier postal avec accusé de réception en mairie (Formulaires CERFA téléchargeables sur le site : <https://www.service-public.fr/>).

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à partir de 2025

La commune a renouvelé la convention qui la lie avec le Département de la Corrèze pour confier à la Cellule Départementale d'Urbanisme l'instruction des dossiers de demandes.

Cette nouvelle convention comprend les tarifs suivants par dossier déposé :

Permis de Construire Maison Individuelle PCMI	175 €
Permis de Construire PC	210 €
Permis d'Aménager PA	210 €
Permis de Démolir PD	140 €
Déclaration Préalable DP	122 €
Certificat d'Urbanisme Opérationnel CUB	70 €
Certificat d'Urbanisme Informatif CUA	35 €

Informations communales

Voyages scolaires

La commune a participé cette année au coût du séjour de la classe de neige de l'école primaire de Turenne pour 4 enfants pour un montant de 227,70 € par enfant, soit un total de 910,80 € (40% à la charge de l'ODCV et 30% à la charge des parents) ;

ainsi que pour le voyage en Angleterre pour un enfant scolarisé au lycée Cabanis pour la somme de 166 € (30% du coût restant à charge des parents).

Frais de scolarité

La commune ne faisant pas partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) une participation aux dépenses est demandée de la part des communes accueillant les enfants de Ligneyrac :

- 1717 euros pour l'école de Turenne pour 2 enfants en primaire - année scolaire 2024-2025
- 1084,03 euros pour l'école du Vignon en Quercy pour 1 enfant - année scolaire 2023-2024
- 1350 euros pour l'école de Meyssac pour 1 enfant en maternelle - année 2022-2023

Aide à la scolarité

La municipalité de Ligneyrac maintient son soutien en faveur des enfants de Ligneyrac âgés de 16 à 19 ans, qui poursuivent des études générales, techniques ou professionnelles, ou une formation qualifiante assimilée à une poursuite d'études.

L'aide financière de 300 € a été instaurée afin de participer aux charges afférentes à la scolarité des enfants des familles domiciliées sur la commune de Ligneyrac, en résidence principale au 1^{er} janvier.

Pour l'année scolaire 2024 - 2025, l'aide à la scolarité a bénéficié à 6 enfants, soit une somme de 1800 euros.

Les demandes pour l'année scolaire 2025-2026 devront être réalisées auprès de la mairie entre le 01/09 et le 30/11/2025. Un certificat de scolarité et un RIB sont nécessaires.

Conservatoire

Depuis de nombreuses années la commune conventionne avec la ville de Brive La Gaillarde pour élargir l'offre culturelle proposée aux Ligneyracois. La dernière convention signée en 2018 a été renouvelée. La commune s'engage à s'acquitter auprès de la Ville de Brive de la différence entre les droits d'inscription appliqués aux familles extérieures de la Ville de Brive, et les droits d'inscription appliqués aux familles brivistes. Coût de 217,02 € pour l'année 2024.

Conditions d'utilisation de la salle Patrick Cheyroux

À l'usage, il est apparu nécessaire de mettre à jour le règlement et de modifier les tarifs d'utilisation pour tenir compte de l'évolution des charges inhérentes.

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 02/02/2024, de maintenir la mise à disposition de la salle uniquement aux associations et aux habitants de Ligneyrac, de mettre en place un nouveau règlement et une convention d'utilisation, incluant une fiche sécurité, et de proposer les tarifs suivants :

Pour les particuliers : 130 € par utilisation (dont les frais de nettoyage) et dépôt de caution de 500 €,

Pour les associations : gratuité dans le cadre des animations proposées, ouvertes au public (90 € de participation aux frais de nettoyage pour les autres utilisations).

Vie de la commune

Commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

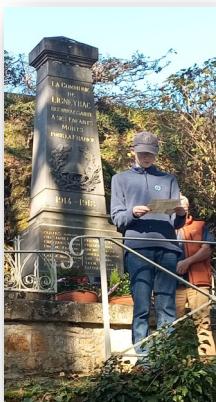


Le Maire, Nathalie Duranton et Marc Nicolas, Président de l'Association des Anciens Combattants ACPG-CATM Section de Ligneyrac, ont présidé les cérémonies et déposé les traditionnelles gerbes.

Les messages de l'UFAC ont été lus par Alec, jeune Ligneyracois, Mme le Maire se chargeant de lire ceux du Ministre des Armées (Sébastien Lecornu) et de la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire (Patricia Miralles).

La minute de silence, observée en hommage aux victimes, et la Marseillaise, entonnée à l'unisson, ont clôturé ces cérémonies.

Les Ligneyracoises et Ligneyracois ont ensuite partagé le pot de l'amitié servi à la salle Patrick Cheyroux par les conseillers municipaux.



Vie de la commune

Repas communal

Le 8 septembre 2024, la municipalité de Ligneyrac avait invité l'ensemble des Ligneyracois à se retrouver pour le repas communal.

L'occasion de faire le point sur les programmes et travaux, en cours ou à venir, et d'accueillir les nouveaux habitants, en leur offrant le traditionnel porte-clés, confectionné pour Ligneyrac, en cadeau de bienvenue.

Cette année, après l'apéritif offert par les élus, la centaine de participants s'est retrouvée dans la salle polyvalente, en raison de la météo.

Un agréable moment de partage et de convivialité intergénérationnel.



Action en faveur des aînés

En 2024, pour le cadeau de fin d'année aux aînés, la municipalité a choisi des produits locaux venus de « La butte aux Oies » à Noailhac.

Afin de satisfaire les papilles, un lot de différents pâtés et soupe ont été distribués quelques jours avant Noël.



Tour cycliste du Limousin



Le 15 août 2024 la course cycliste TOUR DU LIMOUSIN 2024 a traversé Ligneyrac par la RD19. A cette occasion, des signaleurs ont été mobilisés pour sécuriser les intersections des voies le long de la Route de la Planche et de la Route du Château de la Rue. Merci à tous les bénévoles volontaires et aux élus pour leur participation qui a permis le passage sécurisé de la course sur la commune !



Préparation des consignes

La route des signes lapidaires

Ce circuit de découverte, initié par l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, s'est finalisé pendant l'été 2024. Ce parcours qui passe par Ligneyrac, nous invite à visiter neuf communes du Midi Corrézien où environ 1350 signes lapidaires ont été répertoriés. Sur l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Ligneyrac, inscrite aux Monuments Historiques, nous pouvons observer une soixantaine de ces signes qui ont été gravés par des tailleurs de pierres du Moyen-Âge. Ces signes, marques de « tâcherons », sont de formes variables : lettres, courbes, ...

Ils se retrouvent sur les murs extérieurs du chevet et côté nord, mais aussi à l'intérieur de l'église, dans le chœur.

Pour retrouver toutes les informations et en savoir plus, consultez :

Le pupitre installé Place de la Mairie,

Le dépliant à disposition dans ce bulletin et à la mairie,

Les sites internet : www.ligneyrac.fr ou www.route-des-signes-lapidaires.fr.



Aménagements, équipements et travaux

Recensement voirie communale

Le tableau de classement des voies communales permet de recenser toutes les voies communales, de répertorier leur longueur pour déterminer notamment la dotation de fonctionnement versée par l'Etat et de lister celles qui peuvent bénéficier de subventions de l'Etat (DETR) pour les travaux réalisés.

Le tableau de classement des voies communales existant était très ancien et obsolète. Un important travail de recensement et de mesure de toute la voirie communale a été réalisé par les élus pour mettre à jour ce tableau au rôle déterminant.

Travaux voirie communale

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de la voirie communale, plusieurs routes étaient prévues en 2024. Cependant, la demande de subvention de l'Etat (DETR) n'ayant pas été retenue, elle sera à nouveau étudiée par les services de l'Etat en 2025 et les travaux seront réalisés en fonction.

Place de stationnement PMR (Personne à mobilité réduite)



Pour créer, sur la Place de la Mairie, une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, un bloc de pierre a été retiré de son emplacement. Un panneau de signalisation a également été installé. Ce travail a été réalisé par l'agent communal et un élu.



Rampe église

Pour faciliter et sécuriser la descente ou la montée des marches de l'escalier intérieur de l'église, une rampe amovible a été fabriquée par un habitant de la commune et installée par un élu.



Fontaine de Creffont

Après la Croix de Magne, c'est la Fontaine de Creffont qui a bénéficié d'une restauration bien nécessaire, autant esthétique que fonctionnelle, grâce à un groupe d'habitants et d'élus au service du petit patrimoine, encouragé et soutenu par la Municipalité. Les travaux ont consisté à nettoyer puis refaire les joints du bâti, afin de stopper les infiltrations. Un nouveau portillon a été réalisé et installé pour sécuriser l'ouvrage.

N'hésitez pas à venir découvrir ces petits trésors au fil des sentiers de randonnées de notre territoire ou autour des hameaux. Si vous aussi êtes sensibles à ce petit patrimoine rural et à sa sauvegarde, contactez le(la) conseiller(ère) municipal(e) de votre secteur afin de constituer un groupe de bénévoles pour le nettoyage et/ou la rénovation de monuments près de chez vous.



Travaux de l'église

La volonté municipale de lancer une étude, pour diagnostiquer l'état de l'église et évaluer les travaux de restauration nécessaires, a pu se concrétiser suite à l'inscription de la totalité de l'église au titre des Monuments Historiques, effective depuis l'arrêté du Préfet de Région du 16 janvier 2024.

La proposition de l'architecte Luc Joudinaud, du cabinet La Gare Architectes, a été validée par la DRAC de la Nouvelle Aquitaine, ce service devant être associé à la réflexion, dans le cadre de sa mission de contrôle scientifique et technique.

Les premiers travaux ont débuté dans l'été et un diagnostic est attendu avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

Pour l'accompagnement dans ce projet, première étape indispensable d'un coût de 19 756€ H.T, la commune a pu bénéficier d'un financement de l'État et du Département :

Subvention DRAC	4 000 €
Subvention Départementale	4 939 €



Aménagements, équipements et travaux

Travaux voirie communautaire

Route de Pommier

Réfection par la Communauté de Communes de la Route de Pommier.

Un fonds de concours a été versé par la commune à hauteur de 13 955 €.



Route des Alambics

Réfection par la Communauté de Communes de la Route des Alambics, (sous Traversat) suite à un glissement de terrain et à une déformation de la chaussée. Une limitation de tonnage a été mise en place, compte tenu de la fragilité de la route.



RAPPEL :

Pour assurer la sécurité, la bonne réalisation et la durabilité des travaux de réfection des routes, il est impératif de respecter la signalisation mise en place.

La municipalité a rencontré des difficultés à faire respecter les interdictions de circulation sur les voies qui ont été en réfection et ce malgré les arrêtés pris et la signalisation routière installée.



Assainissement et eaux pluviales

Réparations conduites eaux pluviales

Les conduites d'eaux pluviales du bourg ont été contrôlées à l'aide de caméras. Les portions défectueuses ont été réparées.



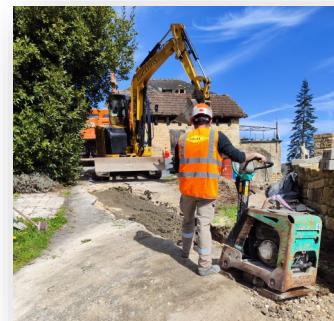
Place Janvier :

Travaux effectués par le Département avec enrochement du talus



Chemin de l'école :

Travaux effectués dans le cadre de la garantie décennale du PAB suite à malfaçon.



Etude assainissement du bourg

La commune a lancé un diagnostic de l'assainissement du bourg ainsi qu'une étude technico-économique et comparative des solutions de gestion des eaux usées du bourg, aboutissant à la révision du schéma directeur assainissement.

Cette étude confiée au Bureau d'Études DEJANTE a permis d'étudier techniquement et économiquement :

- les différentes solutions de dispositifs d'assainissement non collectifs pour chaque habitation du bourg et du secteur du Château,
- la mise en place d'un système d'assainissement collectif visant à collecter et traiter les eaux usées du bourg.

La comparaison technique et financière de ces 2 solutions a permis de montrer que la mise en place d'un système d'assainissement collectif permettrait de régler les principaux problèmes de gestion des eaux usées. En effet, actuellement, pour une grande partie des installations individuelles, qui sont non conformes, une mise aux normes est compliquée à mettre en œuvre. De plus, la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées strictes permettrait également d'améliorer la collecte des eaux pluviales et d'infiltration qui constitue un autre problème au niveau du bourg.

Les propriétaires du bourg ont été conviés par la municipalité à une réunion de présentation de cette étude par le bureau d'études le 7 novembre.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré le 15 novembre 2024, pour créer un système d'assainissement collectif afin de collecter et traiter les eaux usées du bourg. Cela nécessite la révision du zonage d'assainissement, étant donné que ce secteur était zoné en assainissement non collectif depuis 2004. Ce nouveau plan du zonage d'assainissement des eaux usées doit à présent être soumis à une enquête publique, qui sera lancée début 2025.

Les ateliers de la Forêt Jardin

Le premier atelier de l'année a permis l'entretien de la parcelle, idéal pour braver le froid avec débroussaillage, taille, désherbage et paillage... Après l'effort, le réconfort autour d'un goûter partagé avec des douceurs locales et faites maison.



L'imagination et la créativité étaient à l'honneur pour faire le design de la forêt jardin en présence de passionnés et de professionnels. Avec l'aide de Jehan, topographe, le design a abouti et va laisser place à l'Implantation des cheminements et la réalisation de quelques plantations de printemps.



Trois groupes se sont formés afin d'optimiser le programme du mois de mars. Le premier a défriché les dernières parties de la parcelle, le deuxième groupe était en charge d'implanter les zones du design réalisé lors du précédent atelier. Enfin le dernier groupe, celui des enfants, a redynamisé les carrés potagers en désherbant et en plantant des aromatiques pour étoffer la diversité.



Belle participation pour le troc aux plantes de la forêt jardin en avril. C'est autour d'une passion commune: les plantes, que se sont retrouvés des amateurs amoureux de la nature. Il y en avait pour tous les goûts : graines, magazines, plantes et arbres horticoles, comestibles... Au-delà des échanges de végétaux, le partage de conseils avisés était également à l'honneur.

L'atelier du mois de mai proposait une balade botanique avec Claudine Boyer – dite « Wawa », ethnobotaniste reconnue. Le public, venu en nombre, a pu se rendre compte qu'il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver des trésors comestibles. Dès les premiers pas, plusieurs plantes intéressantes en cuisine, pour les soins ou la beauté ont été mises en évidence par l'intervenante, qui transmet avec passion son savoir inépuisable. Les participants ont été réconciliés avec les ronces et les orties. Après 1h30 de découverte, la balade a laissé place à la dégustation, avec un apéritif sauvage qui a ravi les papilles...



Le printemps humide a entraîné un petit retard des floraisons ; c'est donc le sureau qui a été choisi pour la création d'une boisson sauvage afin d'animer l'atelier de juin. Cette boisson légendaire évoquant la magie et la nature a été concoctée par les enfants. Cette préparation se confectionne au rythme du vivant, sur plusieurs jours. Ainsi, chaque participant a pu emporter un échantillon pour une dégustation ultérieure.



Rentrée studieuse avec Coralie, l'animatrice de l'atelier de septembre pour la fabrication de mobiles à partir d'éléments glanés dans la nature : végétaux, minéraux et autres merveilles. Le résultat a donné une belle diversité de structures, aussi rayonnantes les unes que les autres.

La confection de boutures a été l'occasion d'un rappel sur les différents moyens de multiplier les végétaux, leurs avantages et inconvénients, avant la mise en pratique avec de nombreuses essences ornementales, médicinales et comestibles. Chaque participant a pu expérimenter, sécateur à la main, et explorer les particularités de toutes les plantes proposées. A la fin de la séance, les boutures ainsi prêtes à planter ont été partagées pour agrémenter les jardins



Dans une ambiance conviviale et sous un soleil généreux pour novembre, le troc d'automne a rassemblé une vingtaine de passionnés qui ont pu échanger végétaux, boutures et conseils. Il y en avait pour tous les goûts, des plantes comestibles, intemporelles, jusqu'aux essences les plus rares pour les collectionneurs.

Retour dans le passé le dimanche 1er décembre lors de l'atelier de la forêt jardin de Ligneyrac, en compagnie de l'ethnobotaniste Claudine Boyer, avec la réalisation d'une encre et d'un stylo végétal : le kalam. Après un peu de théorie, agrémentée de légende des sorcières, les participants ont procédé à la cueillette des végétaux, pour passer en cuisine ensuite. Petits et grands présents à cette séance collective pleine d'apprentissages sont repartis avec leur nom écrit comme autrefois, leur carte avec l'empreinte végétale de leur choix et, éventuellement, une lettre pour le Père Noël...

L'après-midi s'est clôturé par une collation maison réalisée par les animateurs bénévoles.

Après cette riche année d'ateliers collectifs à la forêt jardin de Ligneyrac, toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour de nouveaux ateliers prévus en 2025 (calendrier joint à ce bulletin).



Informations communautaires

Informations Communauté de Communes du Midi-Corrézien 2024/2025

VOIRIE

Le programme des travaux de voirie initialement prévu a été bouleversé suite aux intempéries. De nombreux éboulements et glissements de terrains ont été constatés sur l'ensemble du territoire. Malgré cela, des travaux de point à temps et d'entretiens ont pu être réalisés.

NEANDERTAL

Les travaux du site de Néandertal à la Chapelle-aux-Saints avancent bien. La façade extérieure se revêt de son parement en pierre.

La Communauté de Communes a signé un contrat de Délégation de Services Public avec Sites & Cie qui s'occupera du musée. Une ouverture est prévue pour la saison estivale 2025.

Une communication sera faite pour vous tenir au courant de l'avancée globale du Musée.



ACTION SOCIALE

Le service portage de repas évolue au 1^{er} janvier 2025.

Désormais, la Poste se chargera de la livraison à domicile pour offrir toujours plus de proximité. Les menus de la journée alimentaire seront toujours assurés par l'Ehpad du Clos Joli de Meyssac. Les personnels de cuisine ont ainsi élaboré de nouvelles compositions de menus afin d'adapter l'offre aux besoins et attentes des usagers.

Ce nouveau service va bénéficier d'un nouveau tarif proche des 9€ après déduction fiscale.

OPAH

Une convention a été signée en Septembre dernier concernant l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'OPAH a pour but d'accompagner techniquelement les propriétaires dans leurs projets de travaux et de réaménagement de leur logement. Ce service oriente également les propriétaires vers des aides financières auxquelles ils peuvent bénéficier pour la réalisation de ces travaux.

Le déploiement de l'OPAH se fera en 2025.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement pour l'ensemble des communes de notre territoire. Concrètement, il détermine ce que nous pouvons construire et où, en tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Nous sommes actuellement à une étape clé : la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document définit les grandes priorités pour les années à venir, telles que la préservation des espaces naturels, le soutien aux activités économiques, ou encore l'organisation des logements et des équipements publics.

Dans les prochaines semaines, des cartes précisant les différents zonages (habitat, activités économiques, agriculture, espaces naturels...) seront mises à disposition dans les communes. Cela permettra aux habitants de mieux comprendre ce qui est prévu près de chez eux et de s'exprimer sur ces propositions.

L'objectif est de finaliser le PLUI d'ici la fin du premier semestre, avec une adoption officielle prévue début 2026. Ce calendrier permettra d'intégrer les retours de la population et des partenaires institutionnels pour proposer un document en phase avec les besoins et les spécificités de notre territoire.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes et des moments où vous pourrez vous exprimer sur ce projet structurant pour l'avenir de notre communauté.

Restez attentifs aux informations dans votre commune et sur les supports intercommunaux pour participer activement à l'élaboration de ce document essentiel !

COMMUNICATION

La Communauté de Communes travaille depuis quelques mois à la réalisation d'un Guide Pratique Eco-Citoyen pour ses administrés. Celui-ci sera entièrement financé par un système de régie publicitaire. La société AF Communication qui réalise la mise en page du Guide Pratique s'occupe également du démarchage publicitaire auprès des entreprises et artisans locaux, voire extra-locaux. Le but de ce guide est d'orienter au maximum les habitants du Midi Corrézien sur les services disponibles au sein de leur territoire. Il permettra également aux nouveaux habitants de s'installer et de découvrir au mieux le Midi Corrézien. Le guide sera disponible au mois de Janvier 2025 en mairie, en Office de Tourisme et dans les locaux de la Communauté de Communes.

Un travail sur le site internet de la Communauté de Communes est également en cours d'élaboration. Au-delà d'une mise à jour du contenu, celui-ci sera également allégé et réagencé afin d'obtenir un résultat plus fonctionnel pour les utilisateurs. Le graphisme évoluera lui aussi en devenant plus fluide, plus dynamique et plus moderne. Le résultat sera disponible au cours de l'année 2025.



BELLOVIC :

Le syndicat mixte Bellovic comprend 38 communes adhérentes pour un peu plus de 15 000 habitants.

Chaque année avec l'appui du bureau d'études ADM CONSEIL (mission d'assistance) un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est élaboré. Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers. La part syndicale prélevée auprès des abonnés a permis de financer des travaux sur le réseau.

Rapport annuel - exercice :	2021	2022	2023
Nombre de compteurs	10 401	10 428	10 511
Nombre d'abonnés	10 272	10 417	10 500
Nombre de km de réseau	1 048,86	1 050,34	1 055,95
Taux conformité analyses microbiologiques	96,90%	100,00%	97,00%
Taux conformité analyses physico-chimie	100,00%	98,30%	100,00%
Montant HT travaux réalisés	1734 887,07	1 994 338,52	1 588 835,4
Prix TTC au M3 en euros	3,85	3,92	4,06

SIRTOM :

Acteur majeur depuis plus de 50 ans, le SIRTOM agit pour la préservation de l'environnement, la réduction des déchets et la sensibilisation du public au recyclage.

C'est un réseau de 18 déchetteries qui dessert les 15 7745 habitants du territoire, et chacune d'elle constitue un maillon essentiel de l'économie circulaire locale. Ce sont des lieux de dépôt incontournables pour les déchets volumineux. Des zones de dons y sont aménagées.

En 2023, ce sont plus de 43 500 tonnes de déchets collectés en déchetterie, soit 281 kg/habitant.

Ces performances sont possibles grâce à la filière de tri existante, permettant ainsi aux déchets triés d'être recyclés, compostés ou réemployés.

RAPPEL :

Les sacs rouges, clés ou badges sont remis uniquement aux usagers justifiant d'une adresse sur la commune. Les nouveaux habitants doivent contacter le SIRTOM afin d'être enregistrés.

DEPÔTS SAUVAGES :

Nous constatons trop régulièrement des dépôts sauvages aux pieds des bornes de tri Place Jean-Baptiste Janvier.

Nous rappelons que des déchetteries existent à proximité (adresses et horaires sont disponibles en mairie et sur le site du SIRTOM) et que ces incivilités relèvent d'infraction qui peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38 à 1500 euros).



Présence du moustique tigre



Fin 2024, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a mandaté la société Altropictus pour deux jours d'expertise technique dans le sud- corrézien pour confirmer scientifiquement la présence de ce moustique.

Plusieurs communes de Corrèze, dont la commune de Ligneyrac, sont à ce jour colonisées ; il est donc nécessaire de mobiliser la population pour permettre la mise en place d'actions adaptées.

Il ne faut pas oublier que ce moustique est très nuisant, il est vecteur de virus tels que la dengue, le chikungunya ou zika. Il n'existe pas de vaccin et le risque de propagation est bien réel.

La période la plus favorable pour intervenir est au printemps à partir d'avril, afin de limiter la prolifération en été.

Le repérage et l'élimination des gîtes larvaires est indispensable. Un moustique qui nous pique est né près de chez nous. Il évolue dans un périmètre de 150 m de son lieu de naissance. Entre mai et novembre, le moustique tigre pond dans les récipients d'eau stagnante présents dans les espaces extérieurs, même les plus petits (coupelles de pots de fleurs, jouets des enfants, récupérateurs d'eaux pluviales, regards de descente de gouttières, etc....). Il ne vit pas dans les marais, cours d'eau, étangs, flaques d'eau, ni autres zones humides, il apprécie surtout les jardins. Les œufs entrent en dormance l'hiver. Ils peuvent attendre longtemps avant d'éclorer. Même s'il n'y a plus d'eau, les œufs peuvent survivre plusieurs mois et éclorer à la prochaine averse !

La limitation de la prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous !

Elodie Boulanger, conseillère municipale et l'agent communal Patrick Pomarel seront référents, en charge de la prévention sur la commune.

Fin du réseau cuivre Orange

Orange a annoncé la fermeture prochaine de son réseau cuivre et de ses services téléphoniques et Internet ADSL. Ainsi, ce sont tous les services encore actifs sur ce réseau historique qui seront définitivement arrêtés : téléphone fixe, Internet et les services associés tels que la télévision, la téléassistance, etc. Pour continuer à bénéficier du téléphone fixe et d'Internet, il sera nécessaire de s'abonner à la fibre.

L'ensemble des habitants de la commune est concerné, particuliers comme professionnels, quel que soit l'opérateur télécom actuel.

Grâce à la mobilisation et à l'investissement de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Corrèze, de la Communauté de communes Midi Corrézien, et avec le soutien de l'Etat et de l'Europe, un nouveau réseau de télécommunications, plus moderne, plus rapide et moins énergivore, a vu le jour : le réseau fibre optique public. Ce réseau, qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'Orange, est déjà accessible à tous sur la commune.

Pour les administrés déjà passés à la fibre, l'arrêt du réseau cuivre n'aura aucune conséquence pour eux. Mais pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, un courrier leur a été adressé, via la commune, par le service public de la fibre en Nouvelle Aquitaine, NATHD, afin de les accompagner dans cette démarche de transition. Il leur a été proposé de raccorder gratuitement leur habitation ou leur local professionnel au réseau public fibre et d'y installer une prise optique. Cette opération sera réalisée avec soin par les équipes mandatées par le service public de la fibre pour éviter toute coupure de service.

Vie des associations

Les subventions aux associations

La Commission Manifestations et Vie associative examine chaque année les demandes de subventions reçues de la part d'associations locales. En référence à la délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions en 2024, selon la répartition suivante :

- 150 € aux Anciens Combattants (ACPG-CATM)
- 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
- 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac
- 150 € à l'association Radio Vicomté,
- 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesses Musicales de France,
- 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français
- 100 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac -Lagleygeolle,
- 100 € à l'Unité locale Midi Corrézien de la Croix Rouge
- 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac
- 100 € à l'USEP Corrèze, - activités sportives proposées à tous les enfants scolarisés
- 100 € à l'Association Le Rionet (Lot) - enfants Ligneyracois accueillis au centre de loisirs

La municipalité a également versé 300 € à l'association Ligneyrac Loisirs & Découverte, correspondant à la participation pour l'organisation de l'arbre de Noël des petits ligneyracois, à hauteur de 15 € par enfant.



Lignejac Loisirs et Découverte



L'association Lignejac Loisirs et Découverte a pour vocation de s'impliquer localement dans la vie culturelle et festive de la commune. L'association organise des événements et des animations intergénérationnels, festifs et culturels destinés à tous les habitants de la commune. Des animations traditionnelles sont programmées chaque année. Néanmoins, d'autres événements plus exceptionnels peuvent être organisés au cours de l'année. En effet, nous souhaitons être un relais des initiatives locales et tendre la main aux initiatives personnelles.

Voici les temps forts de 2024 !

L'association a débuté l'année avec son Assemblée Générale fin janvier qui a permis de faire le bilan de l'année 2023 et de réorganiser par la suite son bureau (6 membres) pour l'année 2024. Comme habituellement, l'Assemblée Générale s'est poursuivie avec un apéritif offert par l'association, puis avec un repas au restaurant « **Au Vieux Four** ».

Le week-end du 20 et 21 juillet 2024, l'association a organisé sa fête votive annuelle !

Au programme : Les Aubades aux villageois se sont déroulées le samedi sur toute la journée avec les « **Festi'Félés** ». Un concert avec le groupe « **Old School** » et une restauration sur place grâce au Food Truck « **Les Burgers de Sam** » ont animé le samedi soir. La Fête s'est poursuivie le dimanche matin avec un apéritif offert par l'association. Ce week-end festif s'est conclu par un repas sur-mesure concocté par « **l'Amuse Bouche** ». Malgré un temps pluvieux, la fête a pu se dérouler dans la joie et la bonne humeur !

L'association a organisé son traditionnel concours de belote le samedi 9 novembre 2024 qui a réuni une quarantaine de joueurs. Une fois le concours terminé, une soupe à l'oignon a été offerte à tous les participants !

Pour terminer cette année tout en féérie, l'association a organisé son Arbre de Noël pour les habitants de la commune. Les enfants ont pu écouter et participer au spectacle « **Les petites histoires de Nancycette** ». Ils ont également eu la chance de croiser le Père Noël qui était de passage sur la commune, chargé de ses nombreux cadeaux. Pour conclure cet évènement, un goûter a été offert aux petits et grands !

Pour 2025, les dates des manifestations traditionnelles sur la commune sont les suivantes :

- L'Assemblée Générale - Samedi 25 janvier 2025
- La Fête Votive – Samedi 19 et dimanche 20 juillet 2025
- Le Concours de belote – Samedi 8 novembre 2025
- L'Arbre de Noël – Dimanche 7 décembre 2025



Si vous souhaitez simplement découvrir le fonctionnement de l'association, ou prendre part à quelques réunions, ou rejoindre l'aventure Lignejac Loisirs et Découverte pour nous aider le jour J, l'équipe de l'association sera ravie de vous accueillir et d'échanger avec vous !

Nous restons évidemment à votre écoute pour toute remarque, toute idée ou toute proposition !

N'hésitez pas à nous contacter !

Mail : ligneyrac.lid@outlook.fr - Téléphone : 06 95 27 22 12 (Benjamin DURANTON) - Facebook/Messenger

Association ACPG-CATM Section de LIGNEYRAC

L'association des anciens combattants de Ligneyrac a connu des modifications lors de son Assemblée Générale de janvier 2024 : le président Jean-Louis PICARD a pris une retraite bien méritée après 30 ans de service dans l'association. Il a été remplacé par Marc NICOLAS, du Château du Peuch.

Le bureau est également composé de :

Bernard COULIÉ – Trésorier

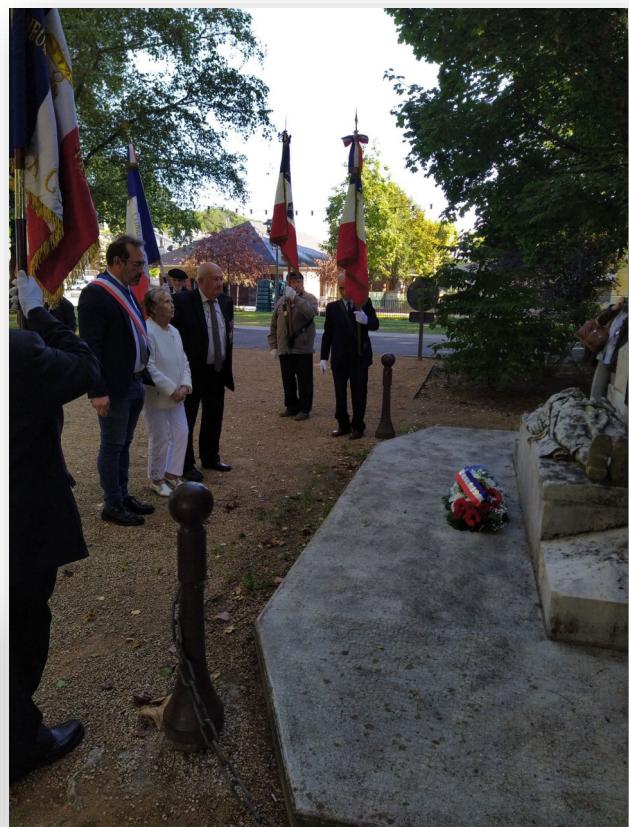
Louisette MINOS – Secrétaire

Durant l'année 2024, l'association a participé à plusieurs évènements :

- * les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre à Ligneyrac
- * la cérémonie commémorative de Turenne, rassemblant anciens combattants et sympathisants de plusieurs communes alentour,
- * le Congrès Départemental des anciens combattants à Malemort.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025, et surtout une bonne santé à toutes et à tous.

Si vous souhaitez faire partie des nouveaux sympathisants, vous pouvez contacter le Président Marc NICOLAS (tel : 06.78.61.67.44), nous vous accueillerons avec plaisir.



État Civil

Ils sont nés :

Elie **DAVAL**, né le 30 avril 2024, de Romain DAVAL et Lila ADIBA, domiciliés au Bourg

Négane, **GAY DUPUY**, née le 13 décembre 2024, de Martial GAY et Sonia DUPUY domiciliés au Monteillard

Luce **JALADI**, née le 24 décembre 2024, de Simon JALADI et Justine LAVIALLE, domiciliés à Lafont

Ils se sont dit oui :

Pauline **URBAN** & Sacha **MARTIN**,
le 27 avril 2024



Laëtitia **QUERCY** & Alexis **GRANGIÉ**,
le 14 septembre 2024



Ils nous ont quittés :

François, Joseph, Marc **SIMBELIE**, du Moulin du Peuch, décédé le 24 mars 2024

Berthe Renée LARUE veuve **CONCHE**, de Pommier, décédée le 26 mai 2024

Marie Jeanne **LACOSTE**, de Lafont, décédée le 31 octobre 2024



Informations Pratiques

Coordonnées :

Mairie de Ligneyrac

19, Place de la Mairie 19500 Ligneyrac

Tél : 05.55.25.47.39 / mairie@ligneyrac.fr

Site internet : www.ligneyrac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mardi : 9h à 13h et 14h à 18h

Vendredi : 14h à 19h

Sur rendez-vous pour les dossiers d'urbanisme

DATES A PREVOIR DANS VOS AGENDAS 2025 :

Vœux de la municipalité : le 26 janvier 2025 à 16h

Comice Agricole : le 2 août 2025

Repas communal : 7 septembre 2025 à 12h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE SAINT JULIEN MAUMONT :

Du lundi au jeudi : 14h-18h Du vendredi au samedi : 9h-12h et 14h-18h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE COSNAC (MONTPLAISIR) :

Lundi: 14h-18h et du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-18h

NOUVEL ESPACE FRANCE SERVICES :

3 place de la Mairie 19600 Noailles 0555858230 / noailles@france-services.gouv.fr

GENDARMERIE DE MEYSSAC : 05.55.25.40.03

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Les lundis, mardis et vendredis de 8h à 12h

Les jeudis et samedis de 14h à 18h

INFORMATIONS COMMUNALES

Vous pouvez retrouver toutes les informations et alertes concernant la commune en consultant :

- le site internet : www.ligneyrac.fr
- L'application gratuite **Panneau Pocket** (à télécharger sur votre téléphone mobile ou sur votre tablette ou en scannant le QR code)

